

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 09 Avril 2024 à 20h00

Tous les membres du conseil en exercice étaient présents à l'exception de Nicolas BOITELLE,

DELIBERATION N°04 2024 : Vote du compte administratif 2023

Conrad CHER ne prenant pas part au vote

Excédent global de 187 260.77 €

(Fonctionnement : excédent : 198 401.61 € et Investissement : déficit : 11 140.84 €)

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°05 2024 : Approbation du compte de gestion de la commune 2023

Les comptes de gestion du budget principal et du budget photovoltaïque dressés par le trésorier sont approuvés par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

DELIBERATION N°06 2024 : Affectation du résultat 2023 (budget principal)

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Déficit d'investissement de : 11 140.84 €
- Excédent de la section de fonctionnement de : 198 401.61 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 140.84 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

COMTE 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 11 140.84 €

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 187 260.77 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'ADOPTER la proposition d'affectation du résultat.

DELIBERATION N°07 2024 : Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux communaux, à savoir :

Taxe sur le Foncier Bâti : 30.06 % (dont 15.51 % taux départemental)

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 13.17 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.20 %

DELIBERATION N°08 2024 : Vote du budget primitif principal 2024

Monsieur Conrad CHER présente au Conseil, un budget en :

- ✓ Equilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement comme suit : 376 376.48 €
- ✓ Equilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement comme suit : 94 140.84€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a adopté le Budget primitif 2024.

DELIBERATION N°09 2024 : Tarifs du columbarium et des cavurnes

Monsieur le Maire propose pour les cavurnes et le columbarium les tarifs suivants :

Pour 15 ans : 75 €, Pour 30 ans : 150 €, Pour 50 ans : 300 €, renouvelables

Après avoir délibéré, le prix des cavurnes et du columbarium dans le nouveau cimetière a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION N°10 2024 : Portant instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil approuve la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux.

Séance levée à 22h30.